

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-014

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR L'ORGANISATION D'UN VIDE-GRENIER  
LE DIMANCHE 18 MAI 2025**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la convention d'exploitation du domaine public pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société PENICHOST ORGANISATION.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la Société « PENICHOST ORGANISATION », représentée par Monsieur Pascal PENICHOST en sa qualité de Président.

**DÉCIDE**

La signature d'une convention d'exploitation du domaine public à titre gracieux pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société **PENICHOST ORGANISATION**.

La Société PENICHOST ORGANISATION fera don de 15 % de sa recette à une plusieurs associations locales.

Cette convention prendra effet à compter du samedi 17 mai 2025 à 19h30 au dimanche 18 mai 2025 à 20h00.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 18 avril 2025

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

